

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 3 Février 2009,

L'an deux mil neuf, le 3 février, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs HELLAL, RESSONS, HERBET, COLLET, COULON, Mesdames MULLER, EL AMRANI, TEZENAS-STADNICKI, HIMEDA, LEY-NGARDIGAL, VIDAL, WENDZINDKI, WITTENHOVE, BREKIESZ, Messieurs CABADET, LECLERE, GUILLOTEAU, LIENNEL, GOMEZ, HEROUARD, SYLVESTRE, Mesdames GUILLON, GAMAIN, Messieurs GERARD, DHIEUX, WALLERAND.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Madame LECLERT (pouvoir à Monsieur HELLAL)
Madame JUCHNIEWICZ (pouvoir à Monsieur LIENNEL)
Madame COCHET (pouvoir à Monsieur GERARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SYLVESTRE



OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

PRESENTATION GENERALE :

METHODE
ENVIRONNEMENT GENERAL
OBJECTIFS RETENUS

METHODE.

Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 2312-1 du CGCT prévoient que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère, dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux membres de l'assemblée d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au maire de faire connaître ses choix budgétaires prioritaires.

Ce débat se situe dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget (article L 2312-1 du CGCT) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 2121-8 du CGCT). Il s'effectue dans les conditions prévues pour toute délibération de l'assemblée.

Pour l'exercice 2009, ce débat se déroulera le 3 Février 2009 et le budget primitif sera présenté au Conseil Municipal le 30 Mars 2009.

ENVIRONNEMENT GENERAL

L'environnement économique et financier ainsi que les projets de réforme fiscale et locale suscitent bon nombre d'interrogations, en particulier sur certains facteurs structurels de nos finances.

INFLATION

Maintien à un taux élevé, prévision 2.5% pour 2009.

LES BASES D'IMPOSITION

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties vont bénéficier d'une plus forte revalorisation des valeurs cadastrales du fait que l'inflation prévisionnelle, associée à la loi de finances 2009, va servir de référence :

↳ Le pourcentage de revalorisation sera de 2.5% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et de 1.5% pour le foncier non bâti.

FRAIS DE PERSONNEL

Les charges de personnel devraient continuer de progresser de manière dynamique sous l'effet notamment des revalorisations du point d'indice d'ores et déjà programmées.

Le point d'indice de la fonction publique serait revalorisé de 0.8% en 2009 : (0.5% en juillet et 0.3% en octobre), puis de 0.5% aux mois de juillet 2010 et 2011.

DOTATIONS DE L'ETAT

La volonté de l'Etat est de se diriger pour les années 2009/2012 vers une évolution de l'enveloppe normée égale à celle de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix.

Cela se traduira par une véritable stagnation financière, incompatible avec l'évolution des dépenses des communes.

D'autre part, après l'institution du contrat de stabilité en 2008, en 2009, ce contrat passera par l'élargissement de l'enveloppe normée.

Seront concernés le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, le produit des amendes de police.

Dans ce cadre le FCTVA absorbera à lui seul une part conséquente de l'accroissement de l'enveloppe.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2009

Amélioration et extension des services publics

INVESTISSEMENTS 2009

Concernant le domaine scolaire

- Travaux à l'école F BUISSON :
 - Construction d'une cuisine pour cantine.
 - Acquisition matériel et mobilier de cantine.
 - Création d'un nouveau préau.

- Travaux à l'école P BERT :
 - Etudes et appel d'offres pour la construction d'une cantine scolaire.

Concernant les équipements publics

- Création d'une salle Multi- activités (100 m²) dans les locaux de l'ancienne halte garderie
- Réfection des pierres des côtés nord et sud de l'hôtel de ville.
- Création de bureaux en rez de jardin de l'hôtel de ville

Concernant l'eau potable

- Poursuite des changements des canalisations en plomb.
- Poursuites du renouvellement des bouches et bornes d'incendie.

Concernant le domaine Culturel

- Extension de la médiathèque pour le pôle jeunesse..
- Acquisition de mobilier et matériel informatique pour la médiathèque.
- Construction du mémorial de la déportation à la gare SNCF.

Montant du budget des travaux en régie fait par nos services techniques :
100 000 €

Le budget d'investissement 2009 se situera aux environs de 1.8 M€.
et pour les années à venir de 1.2 M€/an.

INVESTISSEMENTS de 2010 à 2013

- Réhabilitation de l'école P BERT année 2010.
- Eclairage du parc de l'hôtel de ville dans le 1^{er} semestre 2011.
- Création du parking derrière l'église dans le 1^{er} semestre 2011.
- Réhabilitation de la salle des sports A DENNEL dans le 2^{ème} semestre 2011.
- Rénovation de la rue Alsace Lorraine dans le 1^{er} trimestre 2012.
- Rénovation de la rue des Gouttes d'or dans le 1^{er} trimestre 2013.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RETENUS DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009.

Renforcement de la qualité et extension des services.

- Passage en fonctionnement multi-accueil du Centre de la Petite Enfance et de la Famille sur 5 jours avec création d'un poste supplémentaire.
- Evolution des systèmes informatiques :
 - Changeement du serveur et évolution des postes de travail de la médiathèque.
 - Changeement des postes de travail (PC) dans certains services.
- Poursuites du remplacement du parc automobile (location).

- Entretien de voirie par reprise de chaussée dans certaines rues.
- Continuation des travaux en régie par nos services techniques notamment dans l'entretien de notre patrimoine (salle des réunions et logements).
- Renforcement de l'effectif de l'animation jeunesse du périscolaire et du centre de loisirs sans hébergement par la mise en place d'une nouvelle délégation de service public.

L'ensemble de ces mesures fera évoluer la masse salariale d'environ 4.5% qui se décomposera de la façon suivante :

- Une titularisation de vacataire.
- Deux embauches : un CAP Petite Enfance pour le multi accueil.
un attaché pour la médiathèque.
- Création de sept postes de CAE d'une durée d'une année renouvelable une fois.

Les intérêts de la dette.

L'exercice 2009 aura environ 325 000 € de charges d'intérêts, somme inférieure aux deux dernières années.

Les amortissements.

Inscription au Budget 2009 d'un montant environ de 264 008.08 €

L'autofinancement :

La ville de Margny les Compiègne s'attachera à contenir ses charges de fonctionnement afin de dégager un autofinancement, moteur du dynamisme de l'investissement.

La fiscalité :

L'année 2009 restera celle d'une modération fiscale avec une variation des taux de bases locatives au niveau de l'inflation de l'année 2008.

Nous attendons toujours une réforme de la fiscalité locale qui passerait notamment par la modification de l'assiette des taxes locales en tenant compte des ressources des ménages.

CONCLUSION

L'année 2009 constituera, pour la ville de Margny les Compiègne, une étape importante dans le développement et l'amélioration des services publics (écoles, cantine, culture, équipement) ; et qui se poursuivra dans les années à venir.

Le conseil municipal en prend acte.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

planification des investissements 2009/2014

TRAVAUX	DEBUT DES TRAVAUX	ANNEE
Memorial du wagon	4ème trimestre	2008
Salle de receptions (imp lévêque)	1er trimestre	2009
Extension de la médiathèque	2ème trimestre	2009
Mobilier et informatique médiathèque	3ème trimestre	2009
Aménagement bureaux hotel de ville	2ème trimestre	2009
mur Cavadini	1er semestre	2009
Cantine P BERT	4ème trimestre	2009
Réhabilitation école P BERT	2ème Semestre	2010
Eclairage parc hôtel de ville	1er semestre	2011
Creation parking derrière l'église	1er semestre	2011
Réhabilitation salle des sports Denel	2ème semestre	2011
Rénovation rue Alsace Lorraine	1er trimestre	2012
Rue de Beauvais fds de concours		2012
Rénovation rue des gouttes d'or	1er trimestre	2013
Rénovation rue de la vieille Montagne		2014

OBJET : Réforme des vacations funéraires

le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, concernant d'une part :

- ☞ La réduction du nombre d'opérations funéraires donnant lieu à surveillance.
 - Transport de corps hors de la commune de décès
 - Opérations d'exhumation, de translation ou de ré-inhumation des restes mortels
 - Opérations de crémation du corps d'une personne décédée
- ☞ Encadrement du taux unitaires des vacations funéraires.
 - Augmentation du montant unitaire des vacations de 15€ dans une fourchette prévue entre 20 et 25 € à fixer par le conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 décembre 2008.

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 25 voix pour et 4 abstentions (Mesdames GUILLON, COCHET, Messieurs DHIEUX, GERARD) d'augmenter le montant des vacations funéraires à 20 euros.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Vote complémentaire des 25 % d'investissement avant le vote du budget

le Conseil Municipal,

Vu l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifié par la loi du 5 janvier 1998.

Vu la délibération du 15 décembre 2008.

Le Maire peut envisager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent. (Dépense totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 & 18).

Crédits inscrits pour l'exercice 2008 :	6 005 996,86€
Mouvement d'ordre :	-3 100 000,00€
Capital de la dette :	-494 527,00€
Total à prendre en compte :	2 411 469,86€
Montant des 25% :	602 867,46€

Pour mémoire :	
Prévisions sur délibération du 15 décembre 2008 :	225 000,00€

Objet de la dépense	Compte	Programme	Montant
Parking CAVADINI	2313	P114	60 000€
Construction médiathèque	2313	P46	10 000€

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 25 voix pour et 4 abstentions (Mesdames COCHET, GUILLON, Messieurs DHIEUX, GERARD)

Crédits inscrits pour l'exercice 2008 :	6 005 996,86€
Mouvement d'ordre :	-3 100 000,00€
Capital de la dette :	-494 527,00€
Total à prendre en compte :	2 411 469,86€
Montant des 25% :	602 867,46€

Objet de la dépense	Compte	Programme	Montant
Parking CAVADINI	2313	P 114	60 000€
Construction médiathèque	2313	P 46	10 000€

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

du
Mémorial du Wagon

le Conseil Municipal,

Les associations de mémoire ont souhaité ériger un mémorial à la gare de Compiègne sur le quai utilisé par les nazis.

Par délibération du 15 février 2008, le Conseil Municipal a accepté d'être le maître d'ouvrage de cette opération.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser s'élève à : 431 730€ HT selon une estimation des dépenses réalisée en janvier 2008.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

Article 1 : De recourir aux services de Monsieur DEWITTE afin de suivre la réalisation des travaux :

- ☞ Il assistera le Maître d'ouvrage dans toutes ses fonctions et réunions.
- ☞ Il apportera son concours technique à la rédaction des documents pour les appels d'offre.
- ☞ Il sera présent au dépouillement des offres.
- ☞ Il participera au planning des travaux.
- ☞ Il assurera le suivi des travaux en organisant des réunions hebdomadaires.
- ☞ Il vérifiera les situations de fin de mois.
- ☞ Il assurera la réception des travaux.

La durée est de 2 ans à compter de la date de la signature du contrat.

Article 2 :

- ☞ Une vacation est égale à 380€/jour, soumis au régime général de la sécurité sociale et aux cotisations CSG et RDS.
- ☞ La rémunération globale est calculée sur une base de 4% du montant prévisionnel des travaux soit $431\,730\text{€ HT} * 4\% = 17\,269\text{€}$.
- ☞ Le nombre prévisionnel de vacations est donc de $17\,269\text{€}/380 = 45$ jours qui s'échelonneront sur 2009 et 2010.
- ☞ La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2009, programme 824 : Mémorial gare.

Article 3 : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente délibération au conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré,

Les membres de la liste « Margny, autrement » (Mesdames GUILLON, COCHET, Messieurs DHIEUX, GERARD) ont refusés de prendre part au vote.

AUTORISE par 23 voix pour et 2 abstentions (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND) Monsieur le Maire à recourir aux services de Monsieur DEWITTE pour le suivi des travaux du Mémorial de wagon.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

le Conseil Municipal,

Le C.C.A.S. sollicite un acompte sur la subvention 2009 afin d'assurer le fonctionnement du service en ce début d'exercice budgétaire.

Afin de ne pas interrompre les actions du centre communal en faveur des bénéficiaires du C.C.A.S., il est proposé de verser un acompte de 17 250 € représentant les 3/12 de la subvention 2008.

Un crédit de 69 000 € minimum sera inscrit au B.P. 2009.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au Centre Communal de l'action Sociale (C.C.A.S.) un acompte sur la subvention 2009 de 17 250 € afin de ne pas interrompre les actions du centre communal en faveur des bénéficiaires du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé suivant,

Le multi-accueil est ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 18 heures pour l'accueil régulier.

Les parents devront venir chercher leur(s) enfant (s) au plus tard à 17 heures 50 pour permettre au personnel de discuter de la journée de l'enfant passée au sein de la structure.

Le multi-accueil est ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures 30 à 16 heures 30 pour l'accueil occasionnel.

- Il n'y aura ni arrivée, ni départ d'enfants entre 12 heures et 14 heures afin de préserver le bien-être des enfants.
- Le multi-accueil fermera 4 semaines au mois d'août et environ 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.
- Les fermetures exceptionnelles seront précisées et indiquées sur le panneau d'informations situé à l'entrée de la structure.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise à jour du règlement de fonctionnement du multi-accueil comme indiquée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

le Conseil Municipal,

Vu le décret n°87 654 du 11 août 1987,

Vu la délibération en date du 3 février 2009,

Vu le barème de la Caisse Familiale,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le barème des participations familiales 2009 suivant :

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles 2007	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Barème Plancher 573€ mensuel	0,34€	0,29€	0,23€	0,17€
Barème Plafond 4 450€ mensuel	2,67€	2,23€	1,78€	1,34€

Un supplément de 40 centimes d'€ de l'heure sera demandé aux familles extérieures à la commune et dont l'enfant fréquente l'accueil occasionnel. Ce tarif sera révisable annuellement.

Pour la participation des parents dépendants des régimes spéciaux non conventionnés, le tarif horaire sera de 3,88€. Ce tarif sera révisable annuellement.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le barème des participations familiales 2009 comme indiqué ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé suivant,

Les décrets n° 1355 et 1356 du 19 décembre 2008 ont relevé certains seuils du code des marchés publics afin de permettre la relance de l'économie.

Cela se traduit par un allègement des procédures sur le droit communautaire.

Le seuil en deçà duquel l'acheteur public peut décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mesure de publicité et de mise en concurrence selon les procédures organisées par le code des marchés publics est relevé de 4 000 € à 20 000 € H.T.

Le seuil national de 206 000 € H.T. applicable aux marchés de travaux est supprimé. Ce seuil imposait le recours à une procédure formalisée pour les marchés de travaux entre 206 000 € et 5 150 000 € H.T.

Les procédures adaptées pourront désormais être utilisées jusqu'à ce seuil communautaire. Les procédures formalisées restent obligatoires au-delà de ce seuil.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

POUR la réglementation sur la passation des marchés publics.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de doter le R.A.S.E.D de MARGNY-Lès-Compiègne de matériel destiné à la psychologue, aux tests, à la rééducatrice et de matériel divers.

Considérant que le coût total s'élève à 3 034€ pour l'année 2009.

Considérant que des élèves des différentes communes sont concernés par ce service de Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés et qu'il est souhaitable que chaque collectivité poursuive l'effort engagé les années antérieures et participe financièrement à l'achat de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,58€ par enfant.

☞ 0,80€ pour la section de fonctionnement

☞ 0,78€ pour la section d'investissement

Il est demandé au conseil municipal de décider de demander aux collectivités concernées ci-après une participation financière de 1,58€ par enfant pour l'année civile 2009 :

Ecoles du secteur	Nombre d'enfants	Contribution 2009
MARGNY-Lès-Compiègne	735	1 161€
Venette	296	468€
Janville	54	85€
Villers Sur Coudun	135	213€
Jonquières	62	98€
Jaux	190	300€
RPI Coudun Giraumont	128	202€
Lachelle	71	112€
Bienville	52	82€
Clairoix	198	313€
TOTAL	1 921	3 034€

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2009, article 6067.

Les recettes correspondantes sus visées seront imputées à l'article 7474.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

DECIDE de demander aux collectivités une participation financière de 1,58€ par enfant pour l'année civile 2009 comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Motion pour le maintien des R.A.S.E.D.

le Conseil Municipal,

La réforme de l'Education Nationale prévoit la suppression des Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés.

Considérant que la commune de MARGNY-Lès-Compiègne bénéficie de ces aides spécialisées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la motion pour le maintien des Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (R.A.S.E.D.) ci-joint.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Sorties pédagogiques des écoles du 1^{er} semestre 2009

le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé suivant,

Plusieurs écoles nous ont fait part de leurs projets de sorties pédagogiques pour l'année 2009 (tableau ci-joint).

Selon les voyages, les écoles maternelles et élémentaires sollicitent la ville pour prendre en charge les frais de transport.

En ce qui concerne ces voyages, ils seront financés par les crédits budgétaires inscrits dans le cadre de la délibération du 27 mars 2007 (projet pédagogique avec sorties culturelles sur une journée).

Ecoles	Sorties	Participation de la ville pour le bus
Paul BERT	Musée du Louvre (2 classes) Cité de la Nature à Arras (2 classes) Giverny (4 classes) Musée Vivenel (2 classes) Hétomesnil (2 classes)	3 000€
Ferdinand BUISSON	Château de Compiègne (5 classes) Cité des Sciences (5 classes) Musée de la Batellerie (1 classe) Hétomesnil (5 classes)	3 125€
Jules FERRY	Cité des Sciences (2 classes)	852€
Suzanne LACORE	Samara (2 classes) Nausicaa (2 classes) Musée du Louvre (2 classes) Palais de la découverte (2 classes) Beaulieu les Fontaines (2 classes)	4 500€
Maternelle Edouard HERRIOT	Cité des Sciences (2 classes)	790€
Primaire Edouard HERRIOT	Ecosystème forestier Musée Vivenel Médiathèque Maison de retraite Musée d'histoire naturelle Cité des Sciences Château de Versailles	3 224€

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 26 janvier 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais de transport des sorties pédagogiques du 1^{er} semestre 2009 pour les écoles maternelles et élémentaires. Tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Réglementation intérieur de la cantine

le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur de la cantine.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Réglementation intérieur de la collectivité

le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur de la collectivité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Réglementation intérieur du cimetière

le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du cimetière.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Réglementation intérieur des terrains de football

le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur des terrains de football.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

OBJET : Réglementation intérieur des salles de sport

le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur des salles de sport.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL